



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 30 novembre 2023

Au Conseil communal de
Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 07/11.2023 concernant le budget du service des finances communales pour l'an 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme à chaque fin d'année, la Commission des finances rapporte sur le budget de l'année suivante.

Nous vous rappelons l'importance du budget. Il s'agit d'une autorisation de dépenses courantes pour l'année à venir. Des dépenses complémentaires ou des investissements significatifs font l'objet de préavis spécifiques. Dans ce préavis il s'agit d'approuver des dépenses et des charges excédant CHF 50 millions pour 2024.

Monsieur Anthony Hennard, municipal en charge des finances nous a transmis le projet de budget à l'avance afin de nous permettre de l'étudier et de lui transmettre des remarques préliminaires avant qu'il soit finalisé par la Municipalité.

La Commission des finances a ainsi revu et discuté du projet de budget 2024 lors d'une séance avec la Municipalité le 10 octobre.

Le préavis relatif au budget définitif a été adopté par la Municipalité le 23 octobre 2023 et la Commission des finances s'est réunie les 10 novembre 2023 pour l'examiner. Elle a ensuite procédé par échanges de courriels pour finaliser le présent rapport.

Lors de la séance du 10 novembre nous avons rencontré Messieurs Porzi (syndic), Hennard (municipal) et Jean-Yves Thévoz (chef du service des finances). Ils ont répondu à nos diverses questions, ce dont nous les remercions.

La Commission était composée de Madame Sylvie Fuchs, Messieurs Nicolas Cottier, Fabrice Dessaux, Marc Häfliger, Denis Oggiano et Sylvain Rodriguez. Monsieur Henri Haller était excusé pour la séance du 10 novembre.

Nous ne relevons que les variations qui nous semblent significatives tant d'un point de vue financier que de politique budgétaire, pour le reste nous vous renvoyons aux explications comprises dans le préavis.

Proportion des charges maîtrisables

Nous relevons que selon le budget 2024 notre commune maîtrise 22.9 % de ses charges à savoir essentiellement les positions 30 (autorités et personnel) et 31 (biens services et marchandises). En 2022 (chiffres effectifs), ce pourcentage était de 17.8%.

Cette différence significative provient de l'important accroissement des charges de la gestion communale (codes 30 et 31) entre 2022 et budget 2024. Cette augmentation est de 14.3% (effectif 2022 : 11'011 KCHF, budget 2024 : 12'589 KCHF). Les charges liées au canton, collectivités publiques et autres péréquations restent pratiquement stables à 27 MCHF. Notre commune maîtrise donc 12,6 MCHF de charges courantes.

Postes 30 et 31

S'agissant du poste 30 Autorités et personnel, la Commission des finances relève la stabilité des EPT (équivalent plein temps). Au 30.09.2022 notre commune employait 52.27 EPT, le budget 2024 prévoit 53.23 EPT.

Nous relevons toutefois que la masse salariale a augmenté de 6.9 % entre 2022 et le budget 2024. Ces augmentations sont dues à des augmentations de salaires moyennes de 1.5% par an et à des annuités contractuelles similaires. Ces augmentations excèdent l'inflation pour la période considérée.

Un important travail d'analyse de l'organisation des tâches de la commune et des postes de travail et a été entrepris en cours d'année. Cette analyse devrait se concrétiser en une meilleure allocation et adéquation des ressources engagées et en accroissement de l'efficacité de l'administration communale.

S'agissant du poste 31 (biens services et marchandises) la forte augmentation entre le réel 2022 et budget 2024 de 22.7 % (+ 1'178 KCHF) est expliquée en partie par l'augmentation des coûts de l'énergie (augmentation de KCHF 572 entre effectif 2022 et budget 2024). Par exemple la facture d'électricité 2022 s'élevait à KCHF 311 et est budgétée à KCHF 762. Par contre, les coûts de l'énergie sont réduits significativement par rapport au budget 2023 (baisse de 43 % pour électricité). Ceci reflète la décrispation du marché électrique et la négociation de nouveaux contrats de fourniture et la mise en route progressive de panneaux solaires photovoltaïques.

Piscine code 529

Le budget de la piscine couverte pour 2024 prévoit un déficit de 677 KCHF (hors intérêts). Attention le budget 2024 comprend l'amortissement intégral des panneaux photovoltaïques de 162 KCHF alors que le Conseil communal du 24.08.2022 avait voté un amendement pour les amortir sur 20 ans. Les comptes 2024 seront établis en prenant en compte cet amendement.

Autres charges

La Municipalité ne peut vraiment intervenir directement que sur 2 groupes de charges, le 30 «Autorités et personnel et le 31 « Biens, services et marchandises ». Les autres dépenses nous sont soit imposées (facture sociale), soit font partie d'engagements sous forme de contrats que nous avons signés, PRM, SDIS, Protection civile, ASISE, AVASAD, ARASMAL, FAJE et AJEMA, etc.. Ces autres charges restent globalement stables entre

2022 (KCHF 26'755) et budget 2024 (KCHF 26'979). Il s'agit des charges nettes prenant en compte des participations péréquatives en notre faveur (compensation population, etc.)

Recettes

Au niveau des recettes, il reste difficile d'anticiper les revenus à cause des corrections possibles d'années antérieures, de la volatilité rentrées d'impôts des personnes morales,

Un montant total de recettes fiscales et taxes de 36.1 MCHF est prévu au budget 2024 contre 34.5 MCH au budget 2023. Au niveau des recettes, le budget 2024 nous semble raisonnable.

Autofinancement

La marge d'autofinancement pour 2024 se situe à CHF 2.3 MCHF, en augmentation de 568 KCHF par rapport au budget 2023. La contribution nette du patrimoine financier à l'autofinancement est de 1.2 MCHF (entre 2 et 3 points d'impôts. Notre marge d'autofinancement est faible.

Investissements et endettement

Le budget d'investissement 2024 s'élève à près de 18.1 MCHF, dont 12.5 MCHF font partie de préavis d'ores et déjà déposés et le solde de préavis à venir.

Une partie de ces investissements se rapporte à des comptes affectés (financés par des taxes spécifiques). Les investissements engagés sur préavis déposés pour des investissements non affectés est de 4'141 KCHF et excède notre marge d'autofinancement prévue.

Ces préavis déposés ou à venir devront être financés essentiellement par l'emprunt. Notre endettement actuel de 61.5 MCHF (au 30 septembre 2023) s'accroîtra des montants des investissements effectués en 2024 hors marge brute d'autofinancement.

MCH2

La brochure budget 2024 comprend, en dernière partie, le budget 2024 de fonctionnement par fonction établi selon MCH2, nouvelle norme comptable applicables aux comptes de collectivités publiques. Le résultat est évidemment le même, à savoir un déficit de KCHF 1'234.

Les comptes 2024 seront établis selon cette norme et devraient permettre une plus grande transparence en matière d'écritures de clôture de fin d'année et de délimitation de réserves économiques et de réserve à caractère de fonds propres.

Conclusion

Notre analyse du budget 2024, en prenant en compte les réponses reçues, ne nous a pas conduit à relever d'éléments discordants par rapport aux budgets et comptes des exercices antérieurs.

En conclusion, vu ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Par conséquent, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

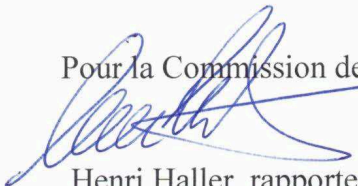
LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2024 présentant CHF 53'775'850.- aux recettes et CHF 55'009'850 aux dépenses.

Pour la Commission des finances : _____



Henri Haller, rapporteur